

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 11 JUIN 2010**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 11 juin 2010

Aujourd'hui, à seize heures dix minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 67 Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
- n° 86 Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011
- n° 97 Loi proclamant le Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail
- n° 102 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale
- n° 106 Loi prolongeant le mandat des membres des conseils d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux
- n° 219 Loi modifiant la Loi concernant Pipeline Saint-Laurent
- n° 220 Loi concernant la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé
- n° 221 Loi concernant la cession de la totalité des biens ou de l'entreprise de Promutuel Capital, société de fiducie inc.
- n° 222 Loi concernant Club Lac Brûlé Inc.
- n° 223 Loi concernant le Collège Presbytérien, Montréal
- n° 224 Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda

n^o 225 Loi concernant les municipalités régionales de comté d'Avignon, de Bonaventure, de La Côte-de-Gaspé, de La Haute-Gaspésie, du Rocher-Percé et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (*titre modifié*)

n^o 226 Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval

n^o 227 Loi concernant Exceldor Coopérative Avicole

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.